

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 20 décembre 2017 à 9 h 30
« Les opinions sur la retraite »

Document n° 10
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

La perception de la retraite à travers le prisme du droit à l'information

Union Retraite

LA PERCEPTION DE LA RETRAITE À TRAVERS LE PRISME DU DROIT À L'INFORMATION

Depuis le début du droit à l'information, le Gip fait procéder à des enquêtes de satisfaction sur celui-ci, postérieurement à la réception des documents. Ces enquêtes portent sur un échantillon de 1500 personnes, représentatif en termes d'âge et de situations professionnelles de la population bénéficiaire du droit à l'information.

Ces enquêtes ont été réalisées par différentes sociétés :

- 2007 et 2008, Les nouveaux armateurs
- 2009 à 2011, G&A Links
- 2012 à 2014, BVA
- 2015 et 2016, Cohda.

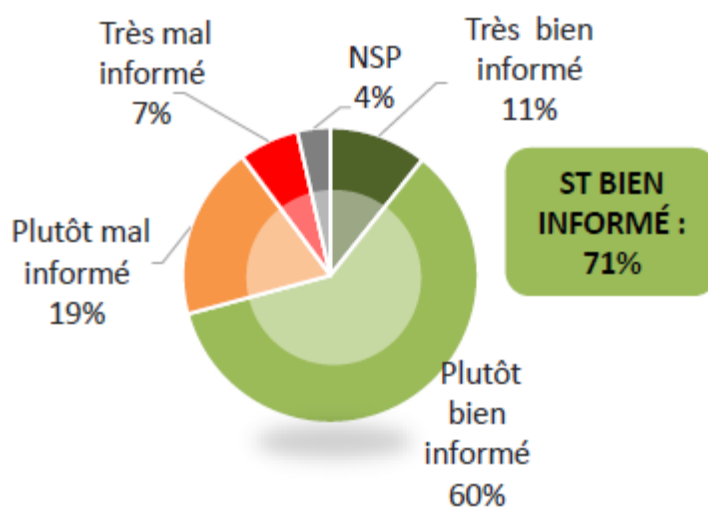
Note : la plupart des graphiques présentés ici sont issus des documents élaborés par la société Cohda.

Les résultats de ces enquêtes montrent un niveau d'information sur sa retraite perçu comme suffisant, ainsi qu'une inquiétude certaine sur la retraite en général.

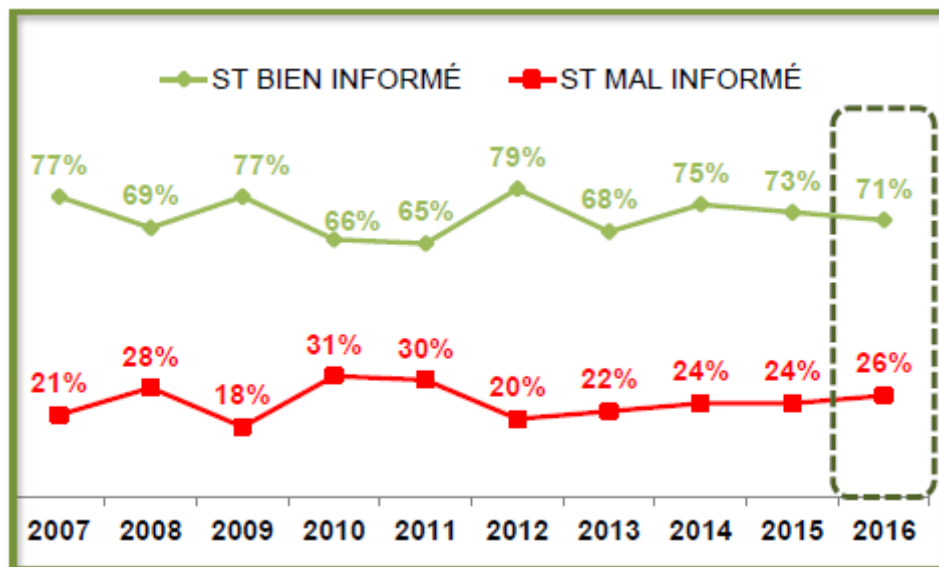
On constate également que si l'information fournie est jugée claire et pertinente en général, les assurés ne comprennent pas les modalités de calcul et la façon dont les résultats ont été obtenus, ce qui suscite des interrogations constantes jusqu'en fin de carrière.

• Le niveau d'information sur la retraite

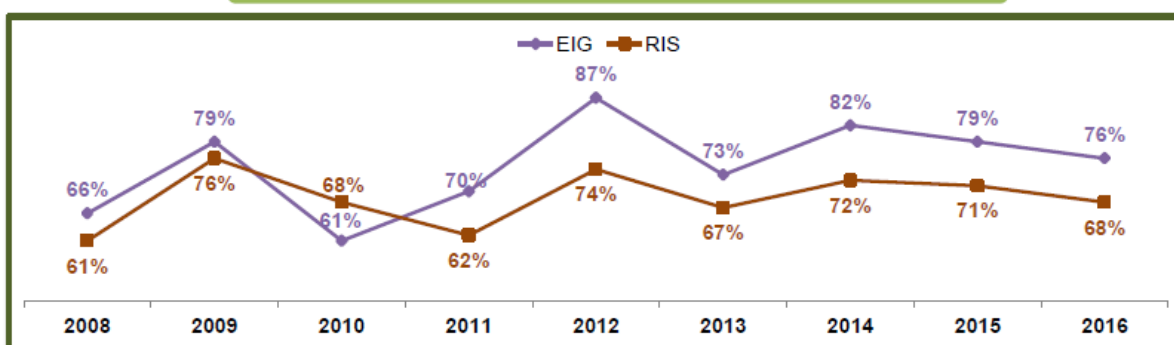
A la question « A ce jour, vous sentez-vous très bien, plutôt bien, plutôt mal ou très mal informé sur votre future retraite ? », sept assurés sur 10 répondent qu'ils s'estiment bien informés.



Ces réponses sont relativement constantes dans le temps, avec des minima lors des périodes de réformes, lorsque les débats au parlement et l'omniprésence de la question dans la presse donnent une visibilité particulière au sujet des retraites.

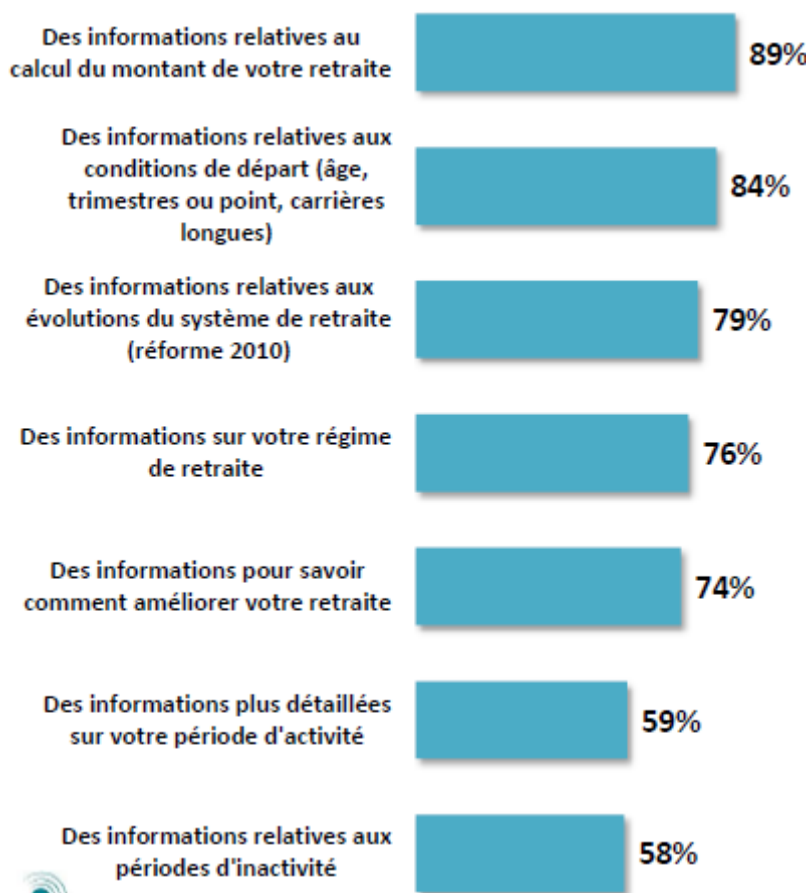


Il convient de noter que les destinataires d'estimations, proches de leur départ, et à qui des montants de retraite sont envoyés, s'estiment mieux informés que ceux qui reçoivent seulement leur relevé de situation individuelle.



(pourcentage d'assurés s'estimant bien informés sur leur retraite).

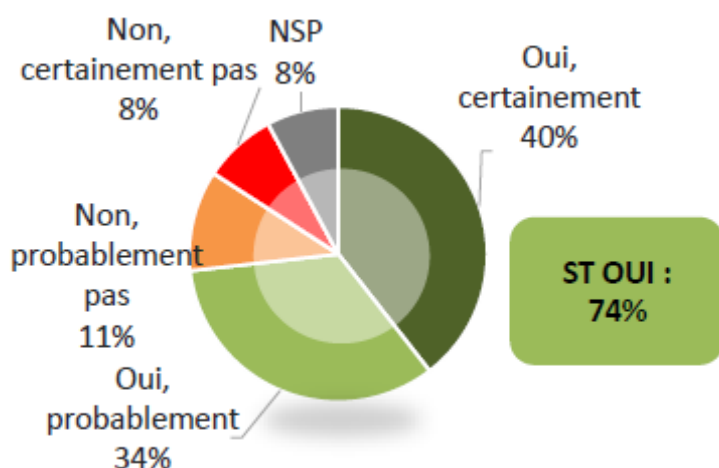
Lorsque l'on demande à ceux qui s'estiment mal informés « Quels types d'informations souhaiteriez-vous avoir sur votre retraite ? », les réponses montrent une nette méconnaissance du système et de ses mécanismes.



NB : plusieurs réponses possibles à cette question.

- **Une retraite incertaine**

En revanche, s'il est une information clairement assimilée par les assurés, c'est bien l'absence de pérennité des informations qui leur sont délivrées. 74 % répondent Oui à la question « Selon vous, d'ici à ce que vous preniez votre retraite, pensez-vous que les informations communiquées sur vos droits aujourd'hui pourraient être modifiées en fonction d'éléments nouveaux indépendants de votre volonté ? ».



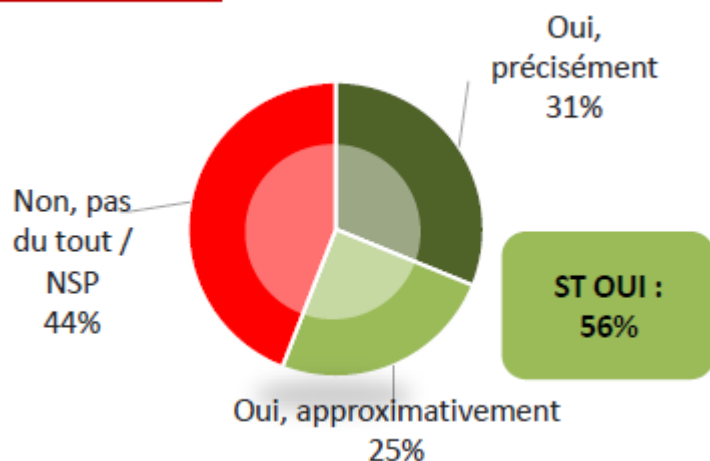
Même s'il est plus faible chez les destinataires d'estimation que dans les générations des 35, 40, 45 et 50 ans, les taux de réponses positives sont toutefois très élevés même chez les assurés les plus proches de leur départ, accréditant la thèse d'une circonspection généralisée.

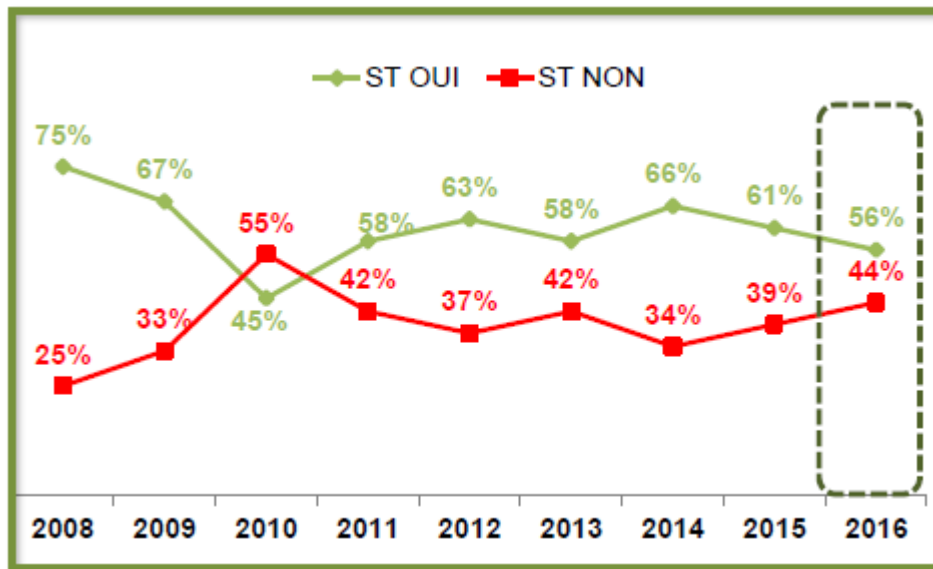
	Génération 1961 (55 ans)	Génération 1956 (60 ans)	Génération 1951 (65 ans)
Sous-total OUI	84 %	65 %	39 %
Oui, certainement	47 %	27 %	16 %
Oui, probablement	37 %	38 %	23 %

On constate sur le long terme une baisse sensible de la prévisibilité du départ à la retraite, notamment de la date de ce départ. Si l'allongement continu de la durée d'assurance nécessaire pour l'obtention du taux plein et la multiplication des aléas de carrière y sont sans doute pour quelque chose, c'est manifestement la réforme de 2010 et les débats qui l'ont précédée dès 2009 qui ont renforcé ce mouvement d'incertitude.

« Avant de recevoir ce document, aviez-vous envisagé une date de départ à la retraite ? »

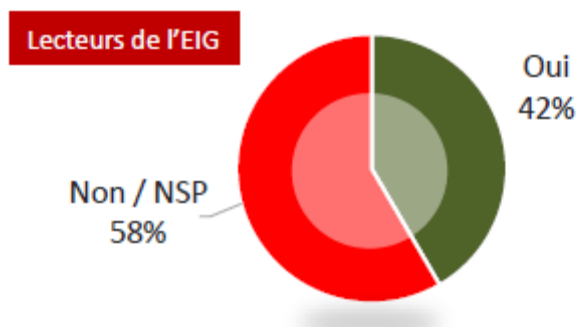
Lecteurs de l'EIG



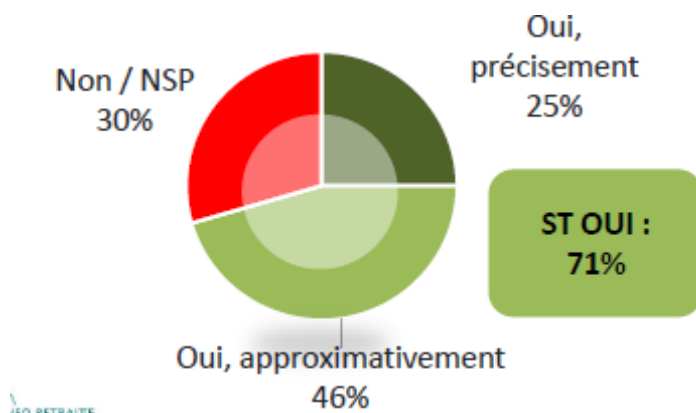


Même les assurés recevant une EIG et n'ayant pas envisagé de date de départ ne se sentent pas nécessairement amenés à y réfléchir.

« Et le fait de recevoir ce document vous a-t-il amené à y réfléchir ? » (assurés ayant répondu non à la question précédente)

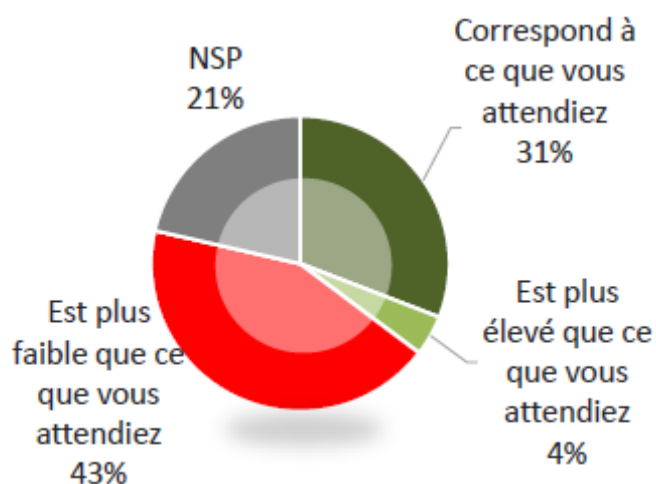


« Et diriez-vous que les informations contenues dans ce document vous ont permis d'envisager votre date de départ à la retraite ? » (assurés ayant répondu oui à la question ci-dessus)

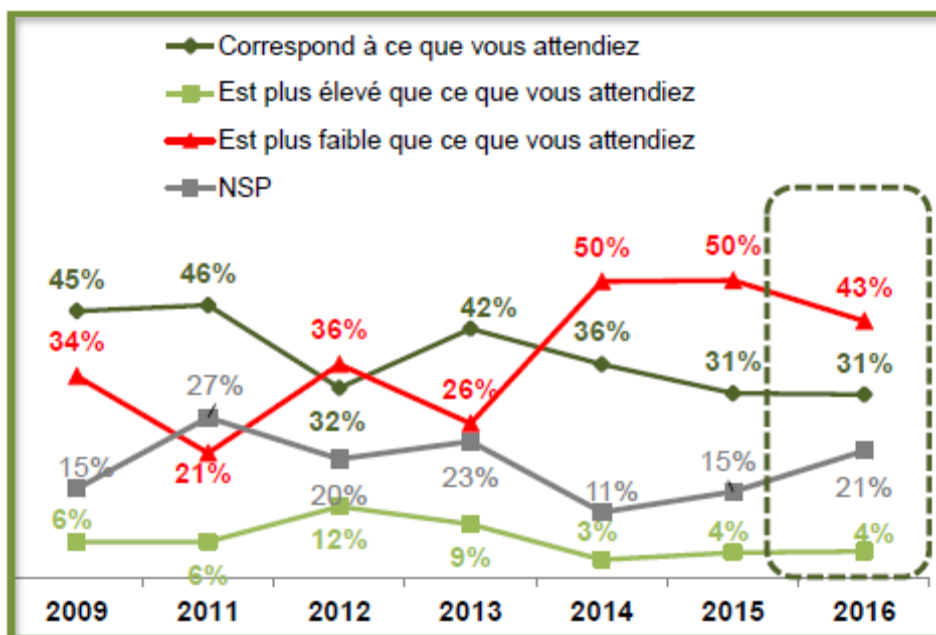


La difficulté à prévoir les éléments de la retraite s'applique également, sans surprise, au montant de celle-ci.

« Le montant estimé de votre retraite dans ce document... ? »



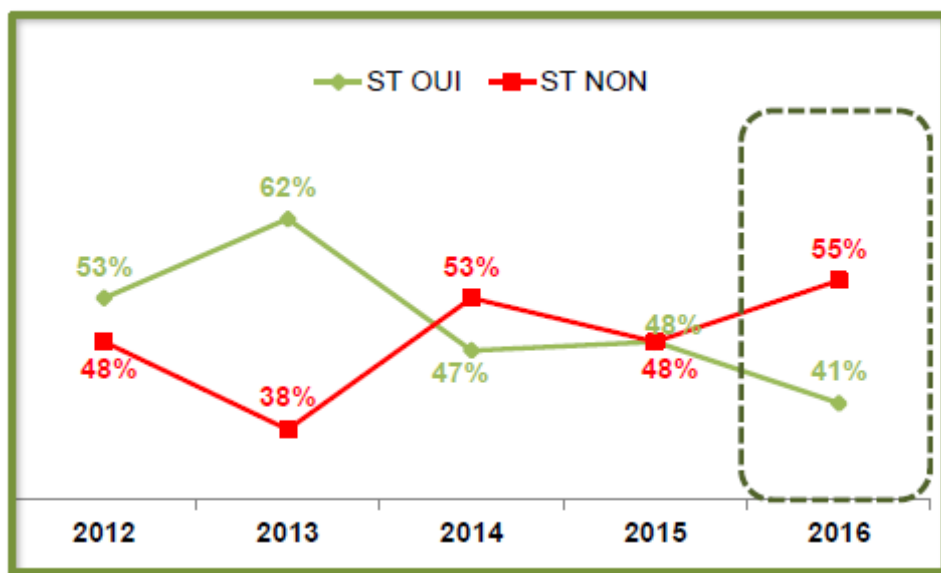
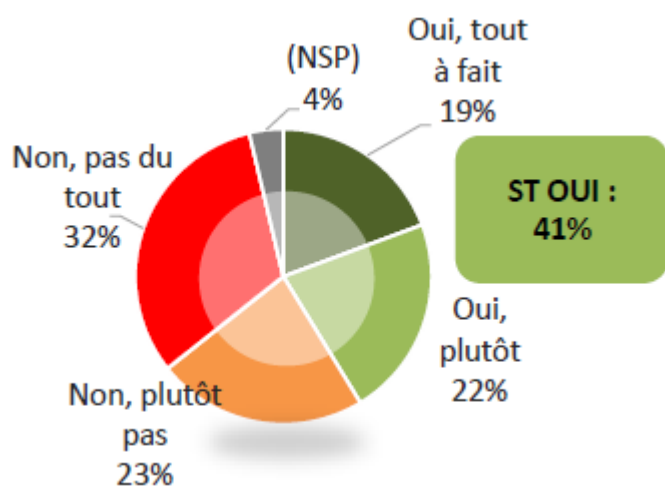
On constate au cours des campagnes successives que la déception sur le montant annoncé se renforce, alors que la capacité à le prévoir diminue.



(Nota : question non posée en 2010 car les montants n'ont pas été affichés dans les documents).

Au demeurant, la compréhension de ces montants se dégrade progressivement.

« Comprenez-vous comment sont calculés ces montants ? »

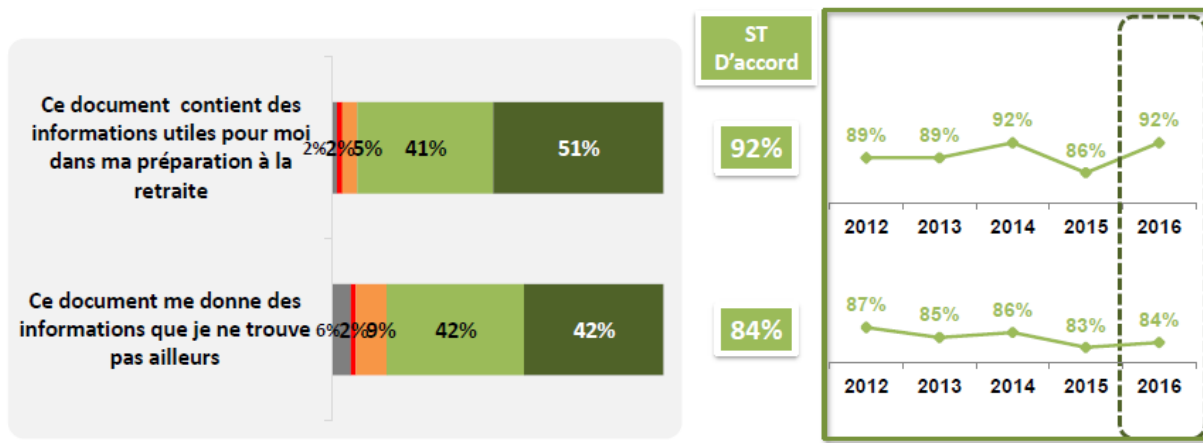


- **Un droit à l'information qui reste cependant bien perçu**

Les documents du droit à l'information restent cependant perçus comme utiles et pertinents dans l'étape de préparation à la retraite.

« Concernant les éléments présentés dans ce document, êtes-vous d'accord avec... ? »

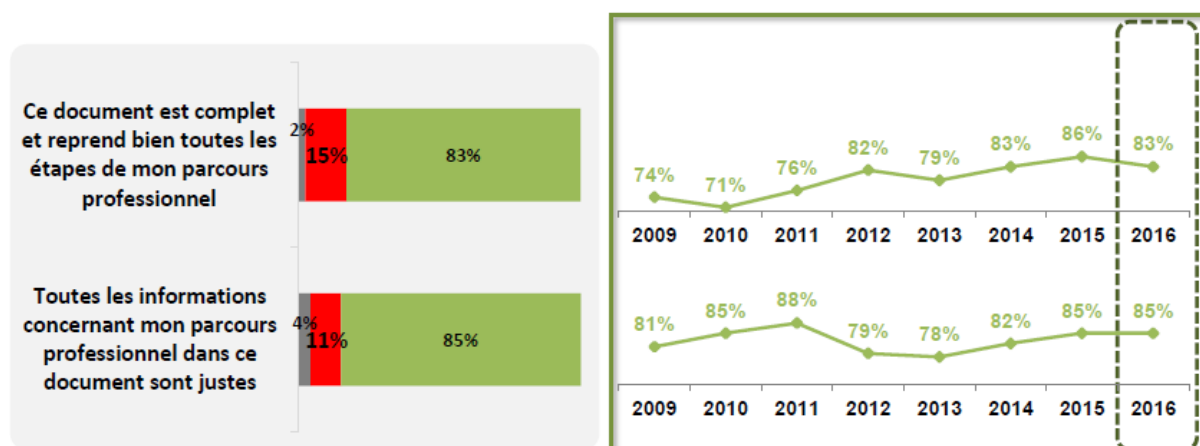
■ NSP ■ Pas du tout d'accord ■ Plutôt pas d'accord ■ Plutôt d'accord ■ Tout à fait d'accord



Par ailleurs, la complétude et la justesse des informations n'est pas remise en question par les lecteurs du document.

« Et diriez-vous que... ? »

■ NSP ■ Non ■ Oui

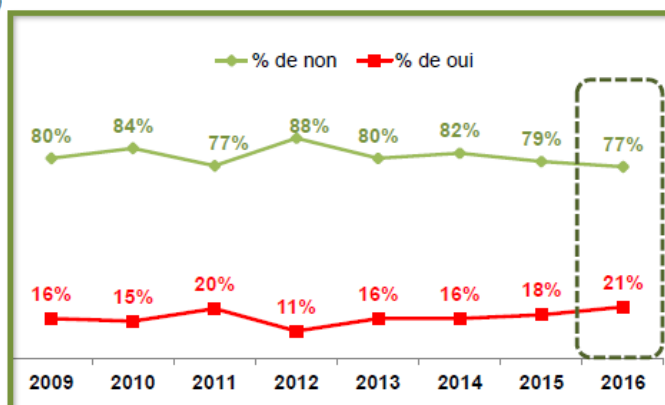
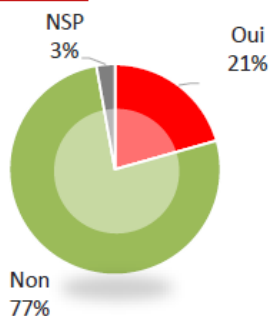


Paradoxalement, une proportion importante d'assurés assure d'ailleurs comprendre le document reçu.

« Dans ce document, y a-t-il des éléments que vous n'avez pas bien compris ? »

(N = A ceux qui ont lu entièrement ou seulement parcouru le courrier, 1212)
Citer – une seule réponse

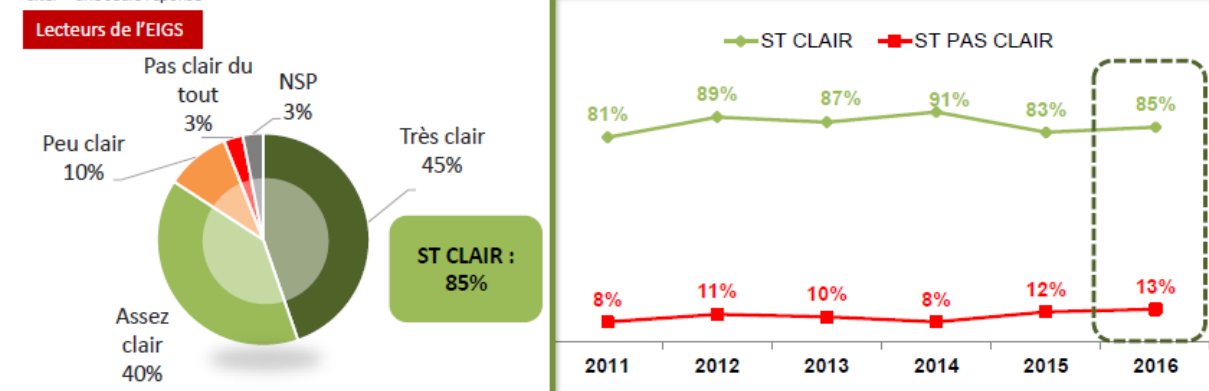
Lecteurs du document



Cette compréhension s'applique même à l'élément le plus complexe qui est le tableau des montants estimatifs de l'EIG.

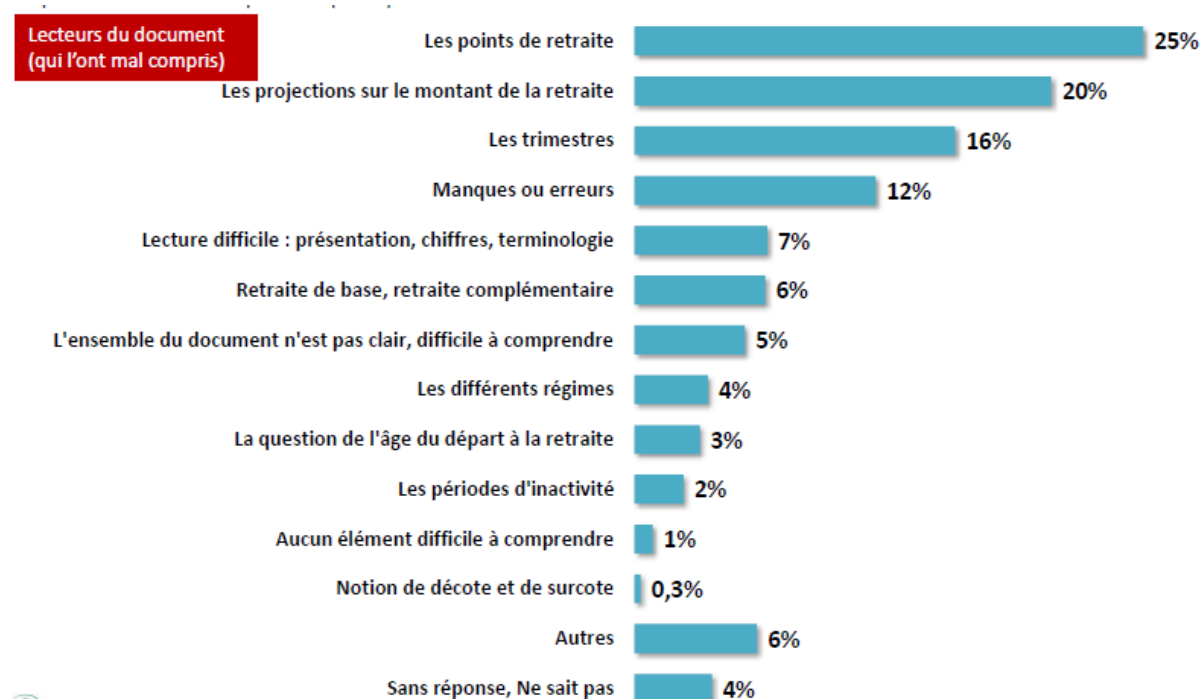
« Diriez-vous que le tableau des montants estimatifs de vos retraites selon les âges de départ est... ? »

(N = A ceux qui ont lu entièrement ou seulement parcouru le courrier et destinataires de l'EIGS, 407)
Citer – une seule réponse



Ce ne sont donc pas les résultats en eux-mêmes qui suscitent l'incompréhension, mais la façon d'y arriver, de les calculer, qui suscite la perplexité et l'inquiétude des assurés.

A ceux qui déclarent ne pas avoir compris certains éléments : « Lesquels ? »



- **Du général au particulier**

Au final, le document, même s'il échoue à éclairer les mécanismes de la retraite en général, et même les mécanismes de calcul de la retraite personnelle de l'assuré,

contribue toutefois à rassurer celui-ci, même s'il ne lui donne pas confiance dans l'avenir du système de retraite en lui-même.

« Diriez-vous que ce document... ? »

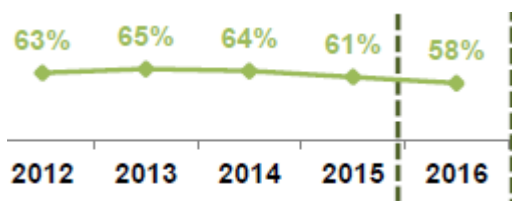
■ NSP ■ Pas du tout d'accord ■ Plutôt pas d'accord ■ Plutôt d'accord ■ Tout à fait d'accord

ST D'accord

...Vous rassure vis-à-vis de votre propre retraite

3% 16% 22% 38% 20%

58%



...Vous rassure sur l'avenir des retraites en général

6% 31% 26% 25% 12%

37%

